

Guerre de tranchées entre Bolloré et les médias

PROCÈS

Rien ne va – définitivement – plus entre les médias français et Vincent Bolloré, PDG du groupe Bolloré, également à la tête des conseils de surveillance de Vivendi et du groupe Canal+. L'échange de politesses se joue à coup d'enquêtes sulfureuses d'un côté, de poursuites judiciaires de l'autre. Depuis 2009, l'industriel et puissant homme d'affaires a porté plainte une vingtaine de fois contre des titres de presse, des ONG, des lanceurs d'alerte ou des avocats qui ont dénoncé certaines activités du Groupe Bolloré ou de la holding luxembourgeoise Socfin. Une quinzaine d'entre elles sont toujours en cours. Mardi, le tribunal de Paris relaxait l'hebdomadaire *Les Inrocks*, qui faisait l'objet d'une énième plainte en diffamation. Rebelote ce jeudi avec l'ouverture d'un procès opposant cette fois trois journaux (*Mediapart*, *L'Obs*, *Le Point*) et deux ONG (ReACT et Sherpa) à la holding luxembourgeoise Socfin et sa filiale camerounaise Soca-

palm, fortement liées au groupe Bolloré, Vincent Bolloré lui-même siégeant au sein de leur conseil d'administration. Les plaignants leur reprochent des articles relatant l'appropriation de terres et les mobilisations d'agriculteurs ouest-africains voisins d'exploitations gérées par ces deux sociétés.

« Mesure de rétorsion »

Dans une tribune publiée mercredi par *Mediapart*, une trentaine de journalistes, les sociétés de journalistes d'une vingtaine de médias (dont l'AFP, *Le Figaro*, France 2, *Libération*...), et une foule d'ONG dénonçaient un « stratagème pour contourner la loi sur la liberté de la presse » afin de « faire pression, fragiliser financièrement » les attaqués. Les signataires estiment que ces poursuites judiciaires s'apparentent « à des poursuites-bâillons (...) Le groupe Bolloré en a fait une mesure de rétorsion quasi automatique dès lors que sont évoquées publiquement ses activités africaines ». ■

Ph.L.